



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES

MISE EN EXPLOITATION DE L'EVENT DE GAZ DE MINE S16 AZ 04 SUR
LA CONCESSION DESIREE

Pièce N°1

Indication de la qualité en laquelle le dossier
est présenté

Document associé à l'article 6, alinéa I-1° du décret n°2006-649 du 2 juin 2006

Concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Désirée »

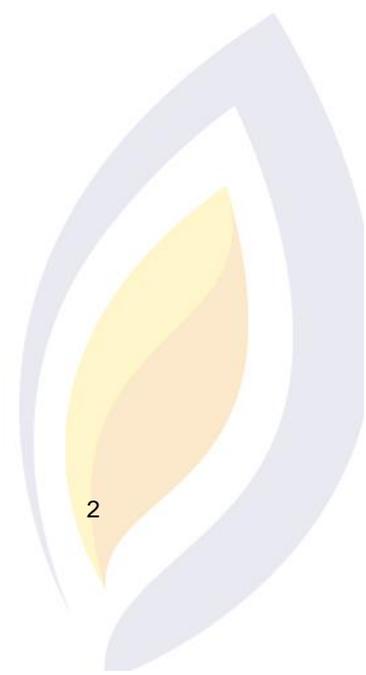


Table des matières

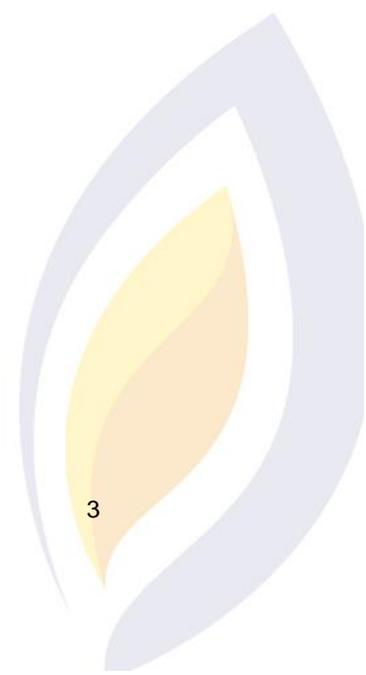
1	Présentation du Groupe La Française de l'Énergie	5
2	Représentants légaux de la Société	6
3	Membres du conseil d'administration	6
4	Historique de Gazonor et de la concession Désirée	7
5	Objet de la demande	7
6	Communes et parcelles concernées par la demande.....	7
7	Annexes.....	8
7.1	Décret du 29 mai 2015 prolongeant la validité de la concession Désirée	8
7.2	Décret du 24 décembre 2020 étendant le périmètre de la concession Désirée	9
7.3	K-Bis de Gazonor SAS.....	12

Liste des tableaux

Tableau 1 : Communes et parcelles concernées par les travaux projetés **Erreur ! Signet non défini.**

Liste des figures

Figure 1 : Organigramme du groupe



Avant-propos

Le présent dossier de demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers est déposé par la société Gazonor, filiale à 100 % de La Française de l'Énergie (« le Groupe »), en sa qualité d'exploitant de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « concession de Désirée ».

Conformément à l'article 6 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 modifié du Code Minier, le dossier de demande est composé des pièces suivantes :

- Pièce n° 1 : Indication de la qualité en laquelle le dossier est présenté ;
- Pièce n° 2 : Mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux prévus ;
- Pièce n° 3 : Mémoire exposant les méthodes d'exploitations envisagées
- Pièce n° 4 : Étude d'impact définie à l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement et son résumé non technique ;
- Pièce n° 5 : Notice d'incidence des travaux sur la ressource en eau et de compatibilité du projet avec le SDAGE ;
- Pièce n° 6 : Étude de dangers définie à l'article L512-1 du Code de l'Environnement et son résumé non technique ;
- Pièce n° 7 : Document de santé et de sécurité ;
- Pièce n° 8 : Mémoire sur les travaux de fermeture provisoire ou définitive de l'ouvrage ;
- Pièce n° 9 : Document exposant la compatibilité des risques industriels du projet avec la sécurité publique.

La présente pièce du dossier répond au 1° de l'article 6 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 « indication de la qualité en laquelle le dossier est présenté ».

1 Présentation du Groupe La Française de l'Énergie

Le Groupe a été créé en 2007 par European Gas Limited (Australie) (« EGL Australie »), une société australienne cotée sur le marché boursier australien (*Australian Stock Exchange*, ASX), qui menait historiquement des activités d'exploration d'hydrocarbures en Australie.

EGL Australie a décidé de se concentrer sur l'acquisition, l'évaluation et l'exploitation d'éventuels gisements de gaz de couche de charbon (CBM) et de gaz de mine (CMM) en Europe occidentale, et en particulier en France, en acquérant en mai 2007 Heritage Petroleum PLC (« Heritage Petroleum»), une société anglaise détenant un certain nombre de permis et de demandes de permis en France.

En décembre 2007, EGL Australie a également acquis auprès de Charbonnages de France 100 % de Gazonor, société française titulaire de permis d'exploration ainsi que de concessions dans la région Nord-Pas-de-Calais, menant des activités de production de gaz de mine (CMM).

Le 5 mai 2011, la Société cède Gazonor à Transcor Astra France (« TAF »), une société du groupe Albert Frère. Dans le cadre de cette opération, EGL Australie et Gazonor ont conclu des contrats de fermage (« *Farmout Agreements* ») et de partage de production permettant au Groupe de poursuivre ses travaux d'exploration sur les permis détenus par Gazonor en vue d'acquérir un intérêt économique sur ces permis concernant le gaz de couche de charbon (CBM).

En mai 2012, afin de répondre aux demandes de ses actionnaires, constitués en grande partie d'investisseurs européens, EGL Australie a organisé une restructuration au terme de laquelle sa filiale anglaise, EGLUK, est devenue la nouvelle société mère du Groupe.

En mai 2015, afin de poursuivre la concentration de son actionariat en France, où se trouvent ses actifs et ses projets de développement, le Groupe a entamé la dernière étape de cette restructuration en procédant à une opération de rachat d'actions (*buy-back transaction*) par laquelle EGLUK a proposé à ses actionnaires de racheter leurs actions en contrepartie de l'attribution d'actions de la Société.

A la suite de cette dernière opération de restructuration, qui s'est achevée le 25 juin 2015, environ 87,5 % des anciens actionnaires de EGLUK sont devenus actionnaires de la société par actions simplifiée European Gas SAS et EGLUK a conservé une participation d'environ 12,5 % dans la Société.

Dans le cadre de cette restructuration, le 24 juin 2015, la Société a modifié sa dénomination sociale en « La Française de l'Énergie SAS ».

Le 23 mars 2016, la Société change de statut juridique et devient ainsi une Société Anonyme à conseil d'administration afin de permettre son introduction en bourse le 13 juin 2016.

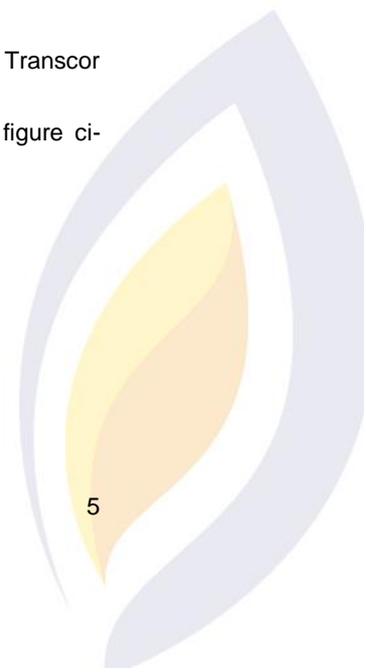
Le 13 juin 2016, la Société conclut l'acquisition de Transcor Astra Luxembourg et de sa filiale opérationnelle Gazonor SAS.

Gazonor SAS (dénommé le « Demandeur ») est une société par actions simplifiées immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 381 972 439, ayant son adresse sociale rue du Siège, ZAL Fosse 7, 62210 Avion, filiale à 100% de Transcor Astra France immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 451 506 612, ayant son siège social au rue du Siège, ZAL Fosse 7, 62210 Avion, elle-même filiale à 100 % de Transcor Astra Luxembourg, une société immatriculée au Luxembourg, ayant son siège social au 76-78 Rue de Merl, 2146 Luxembourg.

Suite à l'acquisition de Transcor Astra Luxembourg, celle-ci est devenue la filiale directe à 100% de La Française de l'Énergie SA, les Sociétés Transcor Astra France et Gazonor sont quant à elles devenues les filiales indirectes à 100% de La Française de l'Énergie SA.

La société Transcor Astra Luxembourg a été rebaptisée « LFDE International SA » et la société Transcor Astra France a été renommée « Gazonor Holding SAS ».

La structure actuelle du groupe constitué par La Française de l'Énergie SA et ses filiales, figure ci-dessous :



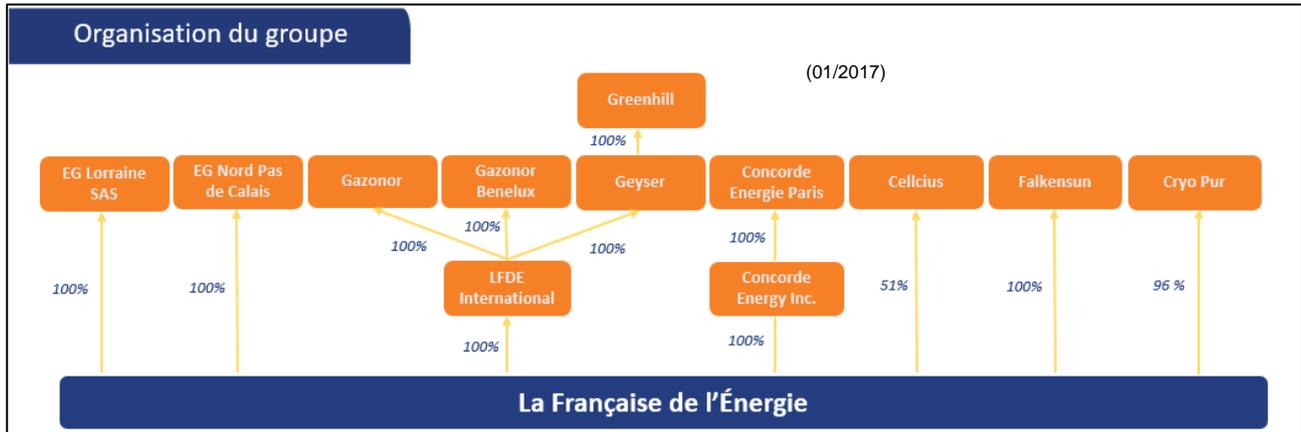


Figure 1 : Organigramme du groupe

A travers le déploiement de circuits courts et grâce à son savoir-faire reconnu en matière de géologie et d'ingénierie réservoir, La Française de l'Énergie approvisionne en gaz, électricité et chaleur vertes, les consommateurs régionaux, remplaçant ainsi l'énergie importée par une énergie locale valorisée en circuits courts.

La récupération du gaz de mine dans les anciennes galeries minières à partir d'ouvrages existants, objet de la présente DAOTM, permet d'éviter le rejet à l'atmosphère d'importants volumes de méthane.

Sa vision de fourniture décentralisée d'énergie au plus proche des points de consommation est synonyme d'une empreinte carbone réduite par rapport à celle du mix du gaz français, et en fait de facto un acteur clé de la transition écologique.

Les projets menés par La Française de l'Énergie contribuent de plus à renforcer l'indépendance énergétique de la France, tout en s'inscrivant pleinement dans la transition écologique en cours, en fournissant une énergie économiquement et écologiquement compétitive.

2 Représentants légaux de la Société

La demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers est sollicitée par la société Gazonor SAS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 381 972 439, ayant son adresse sociale au :

**Rue du Siège
ZAL Fosse 7
62210 Avion**

La Société Mère de Gazonor SAS dénommée La Française de l'Énergie SA est inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de Sarreguemines sous le numéro 501 152 193. Son siège social est situé :

**Avenue du district – ZI Faulquemont
57380 Pontpierre**

3 Membres du conseil d'administration

La société Gazonor SAS ne dispose pas d'un conseil d'administration propre. Ses dirigeants mandataires sont Monsieur Julien MOULIN, Président et Monsieur Antoine FORCINAL, Directeur général.

La composition du Conseil d'Administration de la Société Mère La Française de l'Énergie SA est la suivante :

- **Julien MOULIN**, nationalité française, Président de La Française de l'Énergie SA
- **Antoine FORCINAL**, nationalité française, membre exécutif
- **Alain LIGER**, nationalité française, membre indépendant
- **Christophe CHARLIER**, nationalité française, membre indépendant

4 Historique de Gazonor et de la concession Désirée

La société Gazonor, créée en 1991, était à l'origine une filiale des Houillères du Bassin du Nord-Pas-de-Calais (HBNPC). Son rôle était de poursuivre le captage et la valorisation du gaz de mine suite à l'arrêt de l'exploitation de la houille en 1990.

Dans ce cadre, les concessions de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dites « Concession de Poissonnière » et « Concession de Désirée » lui ont été accordées par décrets en date du 17 décembre 1992, permettant ainsi à Gazonor d'exploiter le gaz de mine de l'ex-bassin minier.

Pour permettre à Gazonor d'exercer son activité, Charbonnages de France (« CdF »), qui venait aux droits et obligations de HBNPC le 1er janvier 1993, a apporté, en date du 29 septembre 1993, une partie des installations de surface nécessaires à la poursuite de l'activité de production de gaz de mine à l'intérieur des périmètres des concessions de Désirée et de Poissonnière. Ces installations ont par la suite été cédées à Gazonor en 2005 dans le cadre d'une Convention ratifiée le 28 février.

Par ailleurs, en 1995, CdF a accordé à Gazonor des baux emphytéotiques portant sur les immeubles nécessaires à cette activité, avant de lui céder en 2004 aux termes d'un acte notarial.

Par arrêté du 21 février 2006, Gazonor a obtenu l'autorisation d'exercer l'activité de fourniture de gaz.

La concession Désirée a été prolongée jusqu'en 2042 par un décret du 29 mai 2015. La concession a été étendue sur une surface supplémentaire de 198.87 km², sur la zone dite du Valenciennois, par décret du 24 décembre 2020.

Après avoir été filiale d'European Gas Limited (2007) puis de Transcor Astra France (2011), Gazonor appartient au groupe La Française de l'Énergie depuis juin 2016.

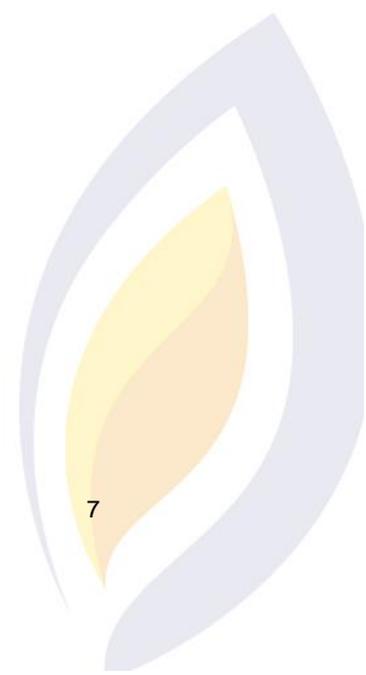
5 Objet de la demande

Les travaux projetés dans le cadre de la présente DAOTM consistent en la mise en exploitation d'un évent de gaz de mine existant. Aucun forage ne sera réalisé dans ce cadre.

Les caractéristiques des travaux prévus et des méthodes d'exploitation envisagées sont exposées en détails respectivement dans les pièces n°2 et n°3 du présent dossier.

6 Communes et parcelles concernées par la demande

Le sondage existant à exploiter est implanté sur la commune de Rouvignies, sur la parcelle cadastrale A0001. L'ensemble du site d'exploitation sera également situé sur cette parcelle.



7 Annexes

7.1 Décret du 29 mai 2015 prolongeant la validité de la concession Désirée

31 mai 2015

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 2 sur 80

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

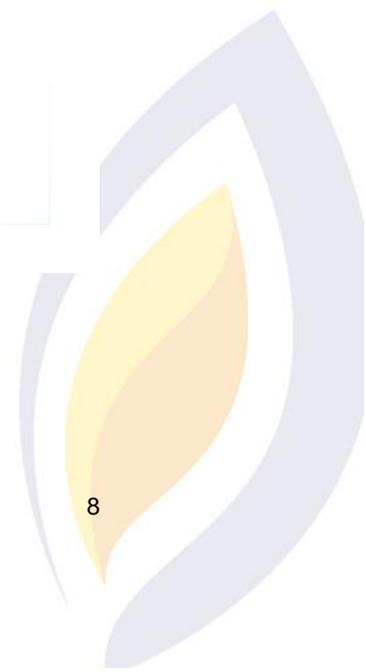
Décret du 29 mai 2015 prolongeant la validité de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Désirée » (Nord) au bénéfice de la société Gazonor SAS

NOR : DEVR1500918D

Par décret en date du 29 mai 2015, la validité de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Désirée », portant sur partie du territoire des communes de Denain, Douchy-les-Mines, Erre, Escaudain, Haulchin, Haveluy, Hélesmes, Hornaing, Lourches, Mastaing, Neuville-sur-Escaut, Noyelles-sur-Selle, Bouchain, Prouvy, Reulx, Rouvignies, Wallers et Wavrechain-sous-Denain, est prolongée jusqu'au 23 décembre 2042 sur toute l'étendue de sa superficie.

Le décret sera notifié à la société Gazonor SAS par le préfet du Nord qui en fera également assurer, sous forme d'extrait, l'affichage à la préfecture du département et dans les communes mentionnées ci-dessus, la publication au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture ainsi que, aux frais du concessionnaire, la publication dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par la concession.

Nota. – Il peut être pris connaissance du texte complet du décret auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (direction générale de l'énergie et du climat, sous-direction de la sécurité d'approvisionnement et des nouveaux produits énergétiques, tour Séquoia, 1, place Carpeaux, 92800 Putaux) ainsi qu'auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nord - Pas-de-Calais (44, rue de Tournai, CS 40259, 59019 Lille Cedex).



7.2 Décret du 24 décembre 2020 étendant le périmètre de la concession Désirée

27 décembre 2020

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 10 sur 128

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décret du 24 décembre 2020 accordant l'extension de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « concession de Désirée » (Nord), à la société Gazonor SAS

NOR : TRER2021383D

Par décret en date du 24 décembre 2020, le périmètre de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite « concession de Désirée », est étendu sur une surface supplémentaire de 198,87 kilomètres carrés environ, située sur les territoires des communes d'Anzin, Aubry-du-Hainaut, Bellaing, Beuvrages, Bousignies, Bruay-sur-L'Escaut, Bruille-Saint-Amand, Condé-sur-L'Escaut, Crespin, Erre, Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Hasnon, Helesmes, Hergnies, Hérin, Hornaing, Millonfosse, Odomez, Oisy, Onnaing, Petite-Forêt, Prouvy, Quarouble, Raismes, Rouvignies, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Aybert, Saint-Saulve, La Sentinelle, Thivencelle, Tilloy-lez-Marchiennes, Trith-Saint-Léger, Valenciennes, Vicq, Vieux-Condé, Wallers, Wandignies-Hamage, Warlaing et Wavrechain-sous-Denain.

Conformément à l'extrait de carte au 1/100 000 annexé au présent décret, le nouveau périmètre de la concession est délimité par les segments de droites joignant les sommets définis ci-après :

SOMMET	RGF 93 LAMB 93			
	E (M)	N (M)	LONGITUDE (E)	LATITUDE (N)
A	739 847	7 042 758	3°33'38"	50°28'51"
B	Intersection de la frontière franco-belge avec le parallèle 7 042 758		Intersection de la frontière franco-belge avec le parallèle 50°28'51" N	
C	Intersection de la frontière franco-belge avec le parallèle 7 038 787		Intersection de la frontière franco-belge avec le parallèle 50°26'42" N	
D	744 998	7 038 787	3°37'57"	50°26'42"
E	745 006	7 037 784	3°37'57"	50°26'09"
F	745 646	7 037 789	3°38'30"	50°26'09"
G	745 654	7 036 787	3°38'30"	50°25'37"
H	746 295	7 036 792	3°39'02"	50°25'37"

SOMMET	RGF 93 LAMB 93			
	E (M)	N (M)	LONGITUDE (E)	LATITUDE (N)
I	746 311	7 034 787	3°39'02"	50°24'32"
J	744 389	7 034 771	3°37'25"	50°24'32"
K	744 397	7 033 769	3°37'25"	50°24'00"
L	743 756	7 033 764	3°36'52"	50°24'00"
M	743 772	7 031 759	3°36'52"	50°22'55"
N	738 644	7 031 721	3°32'33"	50°22'55"
O	738 658	7 029 716	3°32'33"	50°21'50"
P	736 734	7 029 703	3°30'56"	50°21'50"
Q	736 740	7 028 701	3°30'56"	50°21'18"

27 décembre 2020

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 10 sur 128

SOMMET	RGF 93 LAMB 93			
	E (M)	N (M)	LONGITUDE (E)	LATITUDE (N)
R	736 099	7 028 697	3°30'24"	50°21'18"
S	736 105	7 027 694	3°30'24"	50°20'45"
T	733 539	7 027 678	3°28'14"	50°20'45"
U	733 545	7 026 676	3°28'14"	50°20'13"
V	732 904	7 026 672	3°27'42"	50°20'13"
W	732 915	7 024 667	3°27'42"	50°19'08"
X	730 348	7 024 653	3°25'32"	50°19'08"
Y	730 353	7 023 650	3°25'32"	50°18'36"
Z	729 711	7 023 647	3°25'00"	50°18'36"
AA	729 717	7 022 645	3°25'00"	50°18'03"
AB	729 075	7 022 641	3°24'27"	50°18'03"
AC	729 080	7 021 639	3°24'27"	50°17'31"
AD	727 796	7 021 632	3°23'22"	50°17'31"
AE	727 800	7 020 630	3°23'22"	50°16'59"
AF	722 662	7 020 607	3°19'03"	50°16'59"
AG	722 658	7 021 609	3°19'03"	50°17'31"
AH	721 374	7 021 604	3°17'58"	50°17'31"
AI	721 370	7 022 607	3°17'58"	50°18'03"
AJ	720 086	7 022 602	3°16'54"	50°18'03"
AK	720 082	7 023 604	3°16'54"	50°18'36"
AL	722 650	7 023 614	3°19'03"	50°18'36"
AM	722 646	7 024 617	3°19'03"	50°19'08"
AN	723 288	7 024 619	3°19'36"	50°19'08"
AO	723 267	7 029 631	3°19'36"	50°21'50"
AP	729 038	7 029 658	3°24'27"	50°21'50"
AQ	729 044	7 028 656	3°24'27"	50°21'18"

SOMMET	RGF 93 LAMB 93			
	E (M)	N (M)	LONGITUDE (E)	LATITUDE (N)
AR	729 685	7 028 659	3°25'00"	50°21'18"
AS	729 696	7 026 654	3°25'00"	50°20'13"
AT	730 337	7 026 658	3°25'32"	50°20'13"
AU	730 316	7 030 668	3°25'32"	50°22'23"
AV	723 904	7 030 637	3°20'08"	50°22'23"
AW	723 883	7 035 649	3°20'08"	50°25'05"
AX	725 164	7 035 655	3°21'13"	50°25'05"
AY	725 159	7 036 657	3°21'13"	50°25'37"
AZ	732 205	7 036 693	3°27'09"	50°25'37"

SOMMET	RGF 93 LAMB 93			
	E (M)	N (M)	LONGITUDE (E)	LATITUDE (N)
BA	732 199	7 037 696	3°27'09"	50°26'09"
BB	736 681	7 037 723	3°30'56"	50°26'09"
BC	736 655	7 041 734	3°30'56"	50°28'19"
BD	739 855	7 041 756	3°33'38"	50°28'19"

B à C : frontière franco-belge.

La surface ainsi définie est de 266,88 kilomètres carrés environ.

L'extension de la concession est accordée pour la durée de validité de celle-ci, soit jusqu'au 23 décembre 2042.

Le montant de la redevance tréfoncière due par le titulaire de la concession aux propriétaires de la surface en application de l'article L. 132-15 du code minier est fixée à la somme, une fois payée, de 15 euros par hectare de terrain compris dans le périmètre de la concession.

Le texte complet du décret sera notifié à la société Gazonor SAS par les soins du préfet du Nord, qui en fera également assurer sous forme d'extrait :

- l'affichage à la préfecture du département du Nord et dans les communes mentionnées à l'article 1^{er} ;
- la publication au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture ;
- la publication aux frais du concessionnaire, dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le présent titre.

Nota. – Il peut être pris connaissance du texte complet du décret et de la carte auprès du ministère de la transition écologique (direction de l'énergie, tour Séquoia, 1, place Carpeaux, 92800 Puteaux) ainsi qu'auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France (pôle sous-sol et ouvrages hydrauliques, 44, rue de Tournai, CS 40259, 59019 Lille cedex).

7.3 K-Bis de Gazonor SAS

Greffé du Tribunal de Commerce d'Arras
13 RUE ROGER SALENGRO
BP 1005
62008 ARRAS
N° de gestion 1996B40453

Code de vérification : rjmm5VrRsg
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>

*Extrait Kbis*

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 6 octobre 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	381 972 439 R.C.S. Arras
<i>Date d'immatriculation</i>	11/10/1996
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	GAZONOR
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	1 400 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Zal Fosse 7 62210 Avion
<i>Activités principales</i>	L'exploitation de stations de captage de gaz de mine et de gaz de couche sur sièges arrêtés d'extraction de minéral de houille de réseaux pour l'écoulement du gaz de mine ainsi que la commercialisation des gaz émis l'exploitation d'installation et d'équipements nécessaires à la collecte du gaz de mine et du gaz de couche et du gaz naturel et la commercialisation de produits obtenus l'achat et la fourniture de gaz naturel
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 11/10/2095
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**Président**

<i>Nom, prénoms</i>	MOULIN Julien
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 12/12/1977 à Paris 14 (75)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	1 avenue Saint-Remy Espace Pierrard 57600 Forbach

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	FORCINAL Antoine
<i>Date et lieu de naissance</i>	Lc 10/03/1982 à Mont-Saint-Aignan (76)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	rue du Rempart NUM 23 C 57600 Forbach

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	AUDIT CONSEIL EXPERTISE
<i>Forme juridique</i>	Autre forme juridique
<i>Adresse</i>	17 boulevard Augustin Cieussa 13007 Marseille
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	343 276 580 RCS Marseille

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	FIDEA CONTROLE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	101 rue de Miromesnil 75008 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	390 446 946 RCS Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Zal Fosse 7 62210 Avion
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'exploitation de stations de captage de gaz de mine et de gaz de couche sur sièges arrêtés d'extraction de minéral de houille de réseaux pour l'écoulement du gaz de mine ainsi que la commercialisation des gaz émis l'exploitation d'installation et d'équipements nécessaires à la collecte du gaz de mine et du

Greffé du Tribunal de Commerce d'Arras

13 RUE ROGER SALENGRO
BP 1005
62008 ARRAS

N° de gestion 1996B40453

<i>Date de commencement d'activité</i>	gaz de couche et de gaz naturel et la commercialisation de produits obtenus, l'achat et la fourniture de gaz naturel 01/07/1996
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	CETTE SOCIETE DEJA CONSTITUEE TRANSFERE DE DOUAI 167 RUE DES FOULONS
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	me Thomas Edison Parcelle 43 62300 Lens
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité de gaz ou de chaleur
<i>Date de commencement d'activité</i>	23/11/2016
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

<i>Adresse de l'établissement</i>	avenue du Siège Parcelle 72 Zal de la Fosse 7 62210 Avion
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production D électricité de gaz ou de chaleur
<i>Date de commencement d'activité</i>	23/11/2016
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

<i>Adresse de l'établissement</i>	me Brunovic 62460 Divion
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité de gaz ou de chaleur
<i>Date de commencement d'activité</i>	23/11/2016
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Valenciennes

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 01/01/2009

En application du décret n° 2008-146 en date du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce, l'ensemble des dossiers inscrits au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de grande instance de Béthune ainsi que les dossiers d'inscriptions de sûretés et privilèges ont été transférés au greffe du tribunal de commerce d'Arras. Cette modification prend effet au 1er janvier 2009. Le greffe d'Arras décline toute responsabilité sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffe précédemment compétent.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT